

BÂTIR L'ÉCOLE DU XXI^e SIÈCLE

3 PRÉAMBULE

UNE CHARTE POUR BÂTIR L'ÉCOLE DU XXI^e SIÈCLE

4 C. n° 98-235 du 20-11-1998 (NOR : MENE9802836C)

MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE POUR BÂTIR L'ÉCOLE DU XXI^e SIÈCLE

9 N.S. n° 98-236 du 20-11-1998 (NOR : MENE9802837N)

RECHERCHE MENÉE PAR L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE (INRP) DANS LE CADRE DE LA CHARTE

Note du 20-11-1998 (NOR : MENY9802974X)

- 13 Les effets des modes d'organisation pédagogique et de partenariat éducatif sur les apprentissages et le développement des enfants
- 18 Annexe 1 : une représentation du temps à l'école
- 19 Annexe 2 : première grille d'analyse des modalités d'organisation pédagogique et du partenariat utilisés dans les écoles



Directrice de la publication : Hélène Bernard - Rédactrice en chef : Colette Paris - Rédactrice en chef adjointe : Jacqueline Pelletier - Rédacteur en chef adjoint (textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction : Martine Marquet ● RÉDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication . Bureau des publications. 110, rue de Grenelle. 75357 Paris cedex 07. Tél.: 01 55 55 34 50. Fax: 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET ABONNEMENT : CNDP Abonnements .B - 750 - 60732 STE GENEVIEVE CEDEX 9. Tél.: 03 44 03 32 37 , Fax : 03 44 03 30 13 ● Le B.O. est une publication du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

● Le numéro : 15 F ● Abonnement annuel : 480 F ● ISSN 12684791 ● CPPAP n°777 AD - Imprimerie : Imprimerie nationale - 8 005 343.

BÂTIR L'ÉCOLE DU XXI^e SIÈCLE

Préambule

■ La Charte pour bâtir l'école du XXI^e siècle, élaborée en concertation avec les partenaires du système éducatif, a défini les principes qui doivent inspirer l'évolution de l'enseignement primaire.

La mise en œuvre de la charte passe notamment par :

- le développement d'un processus d'innovation pédagogique auquel toutes les écoles sont invitées progressivement à s'associer ; il s'agit de marquer une nouvelle étape dans l'amélioration et la modernisation de l'école primaire pour qu'elle réponde mieux encore au défi de la réussite scolaire pour tous et à la mise en place d'une éducation qui intègre les rythmes de vie de l'enfant ;

- une recherche conduite par l'INRP fondée sur l'observation des initiatives multiples en vue d'une meilleure coordination, recherche qui portera sur un échantillon d'environ 2000 écoles engagées dans ces processus ; cet échantillon sera constitué de manière scientifique de telle façon qu'y soit représentée la diversité des écoles participant à l'initiative générale (taille, milieu rural ou urbain, ZEP ou non ZEP, modalités d'organisation...).

Les outils d'analyse produits par l'INRP seront mis d'emblée à la disposition de toutes les écoles.

Une note de service a pour objet d'explicitier le premier aspect, un texte spécifique décrivant par ailleurs les modalités de la recherche conduite par l'INRP.

UNE CHARTE POUR BÂTIR L'ÉCOLE DU XXI^e SIÈCLE

C. n° 98-235 du 20-11-1998

NOR : MENE9802836C

RLR : 510-0

MEN - DESCO

■ À l'orée du XXI^e siècle, au moment où nous entrons de plain-pied dans la mondialisation et où l'émergence des nouvelles technologies de la communication pose d'une manière nouvelle le problème de l'apprentissage des savoirs fondamentaux, l'École de la République doit faire face à de nouveaux défis. Elle doit le faire en s'adaptant, en évoluant, en se réformant tout en restant fidèle à ses principes, à ses idéaux, à ses buts, sans renier ses principes fondamentaux.

Face à des injustices sociales persistantes, l'idéal d'égalité des chances et l'objectif de réussite scolaire pour tous restent plus que jamais d'actualité. L'idée de laïcité comme celle de citoyenneté demeurent des références essentielles.

L'enfant du XXI^e siècle n'est pas celui de l'époque de Jules Ferry. Abreuvé d'images et d'informations, soumis très tôt aux contradictions du monde moderne, à ses tensions, à ses tentations, il a besoin de repères solides, de maîtrise des savoirs fondamentaux pour comprendre le monde complexe qui l'entoure et faire l'apprentissage de l'autonomie, de la socialisation et de la responsabilité.

Cette charte se veut une référence pour les évolutions à venir de l'école primaire. Elle s'articule autour de trois points :

1 - Élaborer progressivement et collectivement de nouveaux programmes pour des temps nouveaux, centrés sur le thème apprendre à parler, lire, écrire, compter, articulant tous les contenus et les grandes orientations pédagogiques.

2 - Mettre progressivement en place des rythmes scolaires adaptés à ceux de l'enfant. L'organisation de la journée scolaire doit tenir compte des nouvelles conditions sociales et permettre l'émergence d'une vraie égalité des chances.

3 - Repenser "le métier de professeur des écoles en permettant une plus grande autonomie dans les choix pédagogiques et en intégrant le travail en équipe, ce qui nécessitera des évolutions de la formation initiale et continue des enseignants".

Cette charte forme un tout. Elle veut définir aussi bien un mode d'action immédiat pour le présent que proposer une méthode facilitant les changements nécessaires. Elle inclut

les grandes lignes d'un programme d'action, de recherche et de réflexion sur l'école primaire et se fonde très largement sur les expériences et les études réalisées depuis des années dans notre pays et dans les autres pays européens.

Adapter les programmes

Les programmes de l'école primaire doivent être conçus beaucoup plus comme des programmes portant sur des objectifs que comme des suites d'instructions rigides destinées à être appliquées à la lettre. Ils doivent prendre en compte un des acquis déterminants de cette fin de siècle : la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans et les connaissances acquises à l'école primaire sont complétées par celles qui seront acquises ultérieurement au collège. On ne peut plus penser les programmes de l'école indépendamment de ceux du collège.

Les programmes s'appuient sur le débat dans les écoles et au cours du temps évoluent en respectant les principes suivants :

- donner un cadrage national garanti par les évaluations nationales,
- autonomie des maîtres pour bâtir un enseignement adapté à des publics divers, ceci dans le respect des règles du service public d'enseignement.

Pour atteindre ces objectifs de la manière la plus efficace possible, un programme de recherche sur l'école primaire va être développé sous la responsabilité de l'INRP. Il impliquera des enseignants de tous les ordres d'enseignement et comportera des recherches universitaires aussi bien que des recherches sur les pratiques. Ses résultats seront diffusés à l'ensemble des instituteurs et professeurs des écoles.

Chaque année seront organisés à l'échelle des départements ou des bassins d'emplois des colloques pédagogiques dans lesquels les enseignants de l'école primaire exposeront et discuteront leurs expériences pédagogiques.

Tous les quatre ans, un colloque national sur l'école fera le point des expériences, des observations et conduira à proposer des inflexions ou des modifications du programme des écoles ou des recommandations concernant des pratiques pédagogiques.

Les rythmes et l'organisation du travail à l'école

Le problème du calendrier scolaire réglé en théorie en 1989 par le principe du 7/2 reste entier puisque l'institution n'a pas été à même d'appliquer et d'évaluer correctement ce principe. La longueur des grandes vacances comme celle des "petites vacances" est parfois mise en cause. A contrario, un allègement de la journée scolaire est souvent souhaité. Il importe de progresser sur ces sujets sans dogmatisme, sans précipitation, mais avec détermination. Nous le ferons mais, dans ce texte, nous nous concentrerons sur la journée scolaire.

Depuis longtemps, les fédérations de parents d'élèves, des syndicats d'enseignants et les spécialistes des rythmes d'activité de l'enfant réclament une meilleure prise en compte des phénomènes de fatigue de l'enfant dans l'organisation de la journée scolaire.

Parallèlement, les attentes de la société concernant les activités physiques ou sportives, artistiques, scientifiques sont de plus en plus fortes. C'est là aussi l'un des enjeux de la recherche de l'égalité des chances pour tous, car l'égalité devant l'accès à la culture ou au sport ne saurait être dissociée de cet objectif.

Sur un autre plan, la généralisation du travail des couples et l'éloignement des lieux de travail induisent une demande légitime des parents pour l'accueil des enfants à l'école jusqu'à 18 heures ou 18 heures 30.

Plus fondamentalement, l'exigence d'une véritable égalité des chances à l'école doit conduire l'éducation nationale à être son propre recours, en particulier pour les enfants en difficulté moyenne ou grave ou pour ceux dont l'origine sociale fait que l'aide à la maison est faible ou inexistante. L'organisation du temps scolaire doit permettre de trouver les formes pour exercer ce recours par un soutien spécifique (aide à l'étude, aide au travail personnel).

Outre les parents, de nombreux partenaires participent à l'éducation des enfants. L'école n'est donc pas seule en cause. Les rapports entre ces partenaires ont été repensés dans le cadre des contrats éducatifs locaux, associant les ministères concernés et prévoyant les synergies souhaitables avec les collectivités locales et le secteur associatif. Ces contrats qui visent à organiser les journées de l'enfant conformément à ses rythmes de vie préciseront, en particulier, la manière d'occuper des temps non scolaires, ceux utilisés par les transports, l'accueil, la cantine, la fin d'après-midi. Cette charte et la circulaire sur les contrats locaux sont des textes complémentaires.

En ce qui concerne la journée scolaire, l'idée généralement répandue, étudiée ici ou là sous forme "d'expériences" diverses en France, et plus systématiquement dans certains pays étrangers, est de réserver l'enseignement des disciplines "traditionnelles" à la matinée et de consacrer l'après-midi aux disciplines dites, de manière très simplificatrice, d'éveil : musique, dessin, arts plastiques, sports. D'autres vont plus loin et pensent que ce n'est pas la vocation de l'école publique d'assurer ces dernières tâches.

Ces schémas qui ont leur logique ne nous semblent répondre ni aux nécessités évoquées en préambule, ni à l'idée que nous nous faisons du rôle de l'École de la République.

a) Il ne doit pas y avoir une matinée avec cartable et une après-midi sans cartable. Cette conception a conduit soit à confier complètement l'après-midi à des intervenants extérieurs à l'école, soit, comme en Allemagne, à rendre aux familles les enfants à partir de 14 heures.

Au contraire, d'après nous, l'acte éducatif doit être présent tout au long de la journée scolaire même dans les exercices aux apparences plus ludiques (l'apprentissage du dessin, le sport) ou moins scolaires (l'habillage en maternelle). L'activité de l'après-midi doit donc être conçue et exécutée sous l'autorité des enseignants de l'école primaire.

b) Les théories de développement intellectuel de l'enfant suivant lesquelles l'attention est meilleure le matin que l'après-midi doivent être nuancées. La variabilité individuelle est importante et l'on est loin de résultats valables uniformément pour tous les élèves.

Cependant, il est vrai que les heures entre 10 et 12 sont en général propices à l'assimilation de notions difficiles et que la mémoire semble s'exercer particulièrement bien en milieu et en fin d'après-midi. Ainsi se dégage l'idée que la fin de journée scolaire consacrée en partie à l'étude ou à l'aide aux devoirs et aux leçons devient un objectif souhaitable et même indispensable dans certaines situations (élèves défavorisés ou en difficulté).

c) La distinction entre disciplines du matin et du début de l'après-midi porte souvent davantage sur le style et la forme d'enseignement que sur une question de hiérarchie entre disciplines sur le plan de l'activité cérébrale. De plus, des contraintes matérielles comme la disponibilité d'installations sportives proches ou non rendent les choses un peu plus complexes.

On peut envisager une configuration de la journée sur des bases différentes de celles d'aujourd'hui et

définie selon les écoles et les équipes, en respectant les rythmes des enfants, le tout sur la base d'un cahier des charges national. Cette configuration repose :

- sur les enseignants, qui, outre leur activité d'enseignement, sont responsables de la coordination de toutes les activités organisées sur le temps scolaire,
- sur les aides-éducateurs spécifiquement affectés à l'école,
- sur les intervenants extérieurs de formation artistique, culturelle ou sportive, mais qui devront à l'avenir être explicitement intégrés dans l'équipe éducative.

La nécessaire collaboration entre les enseignants et les aides-éducateurs doit respecter le principe de non-substitution. Ainsi, les aides-éducateurs ne peuvent en aucun cas assurer le service d'enseignants absents. En revanche, à partir du moment où une activité éducative figure dans un projet d'école, un aide-éducateur peut y participer. Leur présence peut permettre d'inventer de nouvelles façons de travailler avec des pédagogies plus actives et plus variées.

Il doit y avoir continuité et non simple contiguïté entre les activités du matin et celles de l'après-midi. Les aides-éducateurs doivent pouvoir être présents dans la classe, au moins une partie de la matinée, pour aider l'enseignant et observer le travail et les comportements des élèves ; les activités de l'après-midi doivent rester de la pleine responsabilité des enseignants, soit qu'ils les conduisent directement, soit qu'elles se déroulent sous leur contrôle. Ceux-ci se concertent régulièrement avec les aides-éducateurs et les autres intervenants pour leur donner des indications sur les connaissances et les aptitudes qu'ils peuvent et doivent solliciter chez les élèves, recevoir d'eux des informations sur les capacités, non nécessairement scolaires au sens usuel, dont les élèves font preuve à travers ces activités et qui doivent être réutilisées et valorisées dans la classe.

La place des parents dans l'école doit être revue : les parents, notamment par le biais de leurs fédérations, doivent être préalablement consultés et régulièrement informés sur tout ce qui touche à l'organisation du temps scolaire et du temps des études. Cette information doit permettre aux parents d'être à même d'accompagner, en toutes circonstances, la scolarité des enfants sous tous ses aspects.

Une grande expérience préluant à de nouveaux rythmes pour toutes les écoles

Il y a donc nécessité de lancer une grande expérience sur les rythmes de travail et de vie de l'élève pendant la période qui va de l'entrée à l'école jusqu'à éventuellement la fin de l'étude surveillée, même si cette dernière ne fait pas partie du temps scolaire traditionnel. Cette expérience doit tester plusieurs variantes qui toutes s'appliquent à répondre aux besoins de l'enfant et aux demandes sociales exposées plus haut. À titre d'illustration, nous donnons en appendice des exemples, parmi d'autres, de ce que pourrait être une des configurations expérimentales de la journée ; ces exemples sont volontairement détaillés uniquement pour illustrer le propos. L'esprit en est donc plus important que la lettre.

Cette expérience tiendra compte évidemment des conditions et des contraintes existant en 1998. Tout le monde s'accorde sur la nécessité du travail en équipe des enseignants (reconnue dans la loi d'orientation de 1989 et concrétisée par les conseils de cycles et les conseils de maîtres) mais aussi sur celle de la présence d'adultes en surnombre, condition essentielle pour améliorer la qualité des rythmes de l'élève à l'école.

Or, la présence des aides-éducateurs, mais aussi des éducateurs sportifs et culturels rémunérés par les villes ou les associations, constitue aujourd'hui une donnée effective sur laquelle l'expérimentation doit être construite.

À partir de cette expérimentation pourront alors être mieux définis les types d'équipes qui sont à même de prendre en charge, d'une manière optimale, les évolutions nécessaires.

Fidèle à notre volonté d'évolution progressive, nous proposons d'expérimenter ce type de schémas

dans au moins deux mille écoles en France dont la moitié pourraient être situées en ZEP. Il s'agit là d'une véritable expérimentation, avec des hypothèses de travail formulées avant l'évaluation, des modalités très variables sur les facteurs en jeu, un effet "volontariat" évalué, puisque l'expérience débutera nécessairement avec des écoles volontaires. De même, les contextes géographiques et sociaux seront variés.

Cette expérimentation sera suivie par :

- un comité d'animation et de suivi paritaire par académie,
- un comité national de suivi paritaire impliquant une représentation des fédérations de parents, d'organisations syndicales, des grandes associations concernées par l'école.

À partir du bilan de cette expérimentation et des ajustements indispensables qui se feront jour, l'extension progressive et les inflexions de l'expérience seront examinées tous les ans.

Vers une conception élargie du métier de professeur des écoles

Ces schémas libéreraient du temps l'après-midi pour certains enseignants qui pourraient à tour de rôle :

- mettre en place des formules d'aides aux enfants en difficulté,
- préparer leurs activités de coordination,
- se former.

Replacé dans ce cadre, le métier de professeur des écoles apparaît sous un jour nouveau. Il ne s'agit plus de l'instituteur traditionnel, seul dans sa classe, chargé de tout faire. Cette conception a été essentielle pour fonder l'École de la République mais ne correspond plus tout à fait aux temps présents et a du mal à répondre tant à la demande sociale qu'aux nécessités de modifier les savoirs enseignés.

Les professeurs des écoles comme les instituteurs sont attachés à leur nécessaire polyvalence. Ils continueront à recevoir une formation professionnelle très solide concernant les moyens pédagogiques à choisir pour atteindre les objectifs évoqués dans la première partie. Mais il leur faut aussi œuvrer à ce que les arts (chant, dessin, danse...), l'éducation physique et sportive, les langues vivantes, l'usage de toutes les nouvelles technologies soient enseignés de la manière la plus pertinente possible par l'équipe des enseignants de l'école assistée des aides-éducateurs et des intervenants "extérieurs".

La nouvelle organisation de la journée permettra à chaque enseignant de valoriser au mieux ses aptitudes personnelles en s'investissant plus à fond dans certains des domaines évoqués plus haut. Loin d'abandonner leur nécessaire polyvalence, les enseignants la feront vivre de façon nouvelle dans l'intérêt des enfants et suivant leurs propres inclinations. Le travail en équipe des enseignants d'une part, des enseignants et des autres adultes intervenant dans l'école, d'autre part, prendra alors de nouvelles dimensions.

Après l'évolution culturelle qu'a été la décision de Lionel Jospin de recruter les professeurs des écoles au niveau de la licence, une mutation du métier est en cours dans l'enseignement primaire.

Le professeur des écoles reste l'adulte de référence pour une classe. Cependant, il n'est plus le seul adulte au contact des enfants dans l'école. Désormais, son rôle est double : il dispense l'enseignement et il participe à la coordination d'une équipe.

L'émergence de la nouvelle école primaire, premier service public du pays, justifie de nouveau devant la population la revalorisation de la fonction d'enseignant des écoles.

Le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
Claude ALLÈGRE

La ministre déléguée,
chargée de l'enseignement scolaire
Ségolène ROYAL

MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTRE POUR BÂTIR L'ÉCOLE DU XXI^e SIÈCLE

N.S. n° 98-236 du 20-11-1998

NOR : MENE9802837N

RLR : 510-0

MEN - DESCO

Texte adressé aux recteurs d'académie ; aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspecteurs de l'éducation nationale chargés des circonscriptions du premier degré ; aux directeurs d'école.

■ La présente note de service a pour objet de présenter les principes et les modalités du processus d'innovation pédagogique annoncé dans la Charte pour bâtir l'École du XXI^e siècle.

1 - Objectifs et principes du processus d'innovation pédagogique

Conformément aux principes posés par la charte, l'organisation pédagogique des écoles qui s'engageront dans cette démarche doit répondre à la fois aux besoins des élèves et à la demande sociale, tout en respectant les principes du service public d'éducation. L'enjeu prioritaire est la réussite pour tous, d'abord fondée sur la maîtrise des connaissances et des compétences fondamentales, mais aussi sur l'apprentissage de la citoyenneté et l'épanouissement de la personnalité.

- Répondre aux besoins des élèves implique donc, en priorité, que leur diversité soit prise en compte, que des aides leur soient apportées dès les premières manifestations de leurs difficultés ; à cette fin, il convient que les pratiques pédagogiques soient suffisamment diversifiées. Répondre aux besoins des élèves suppose aussi que l'organisation du temps et des activités scolaires soit adaptée à leurs rythmes de vie et aux fluctuations de l'attention au cours de la journée. Tout cela dans un cadre général qui fonde l'École de la République, l'égalité de formation, l'égalité des chances.

- De nouvelles attentes sociales s'expriment aussi, de plus en plus clairement, qui sont au cœur des enjeux des politiques d'aménagement des rythmes scolaires. C'est un désir d'accès élargi à des activités et des pratiques culturelles, artistiques, sportives, qui viennent enrichir et compléter l'enseignement scolaire ; c'est aussi le besoin que les enfants soient pris en charge au-delà du temps scolaire proprement dit, sur l'ensemble de la journée et que, quelles que soient leurs origines sociales, ils soient aidés dans leurs études si nécessaire. Il est de la responsabilité de l'école de donner à l'ensemble des activités de la journée une cohérence éducative dont les maîtres sont les garants.

Les évolutions induites par la mise en œuvre de ces objectifs et principes confèrent de nouvelles dimensions au métier de professeur des écoles que le processus d'inn-

vation contribuera à éclairer. Dans cet esprit, la modification de l'organisation du temps scolaire est indissociable d'une réflexion sur l'aménagement du temps de travail des enseignants.

2 – Les projets d'école, pièce maîtresse du dispositif

Les principes définis dans la charte auront une traduction concrète dans les projets d'école qui entreront dans le processus d'innovation.

2.1 Principes d'organisation

La mise en œuvre des projets pédagogiques attendus dans le cadre de cette opération mobilise des formes diverses d'organisation du travail des maîtres : les équipes pédagogiques sont invitées à étudier cette évolution au sein d'un travail collectif structuré (échanges de service, coopération avec les maîtres itinérants enseignant les langues comme avec les intervenants extérieurs, intégration des aides-éducateurs aux activités de l'école). Le travail en équipe ne dépossède pas les enseignants de la liberté du choix des démarches, des méthodes et des outils mais la cohérence des pratiques individuelles doit être un objet de la réflexion collective.

Dans le contexte de l'évolution recherchée, chacun s'attachera à utiliser des démarches actives. Celles-ci, en effet, sont de nature à donner plus de sens aux apprentissages en les liant à la vie des élèves et à leurs intérêts (sans jamais s'y limiter), à solliciter leur participation active, à stimuler leurs capacités créatrices et langagières. L'expérience de la "main à la pâte" constitue, à cet égard, un exemple pour l'enseignement des sciences. De même, on veillera à varier les formes de regroupement des élèves selon les objectifs visés : enseignement par classe, groupes d'intérêt ou de besoins, situations d'interaction entre élèves d'une même classe ou de classes différentes.

Par ailleurs, les équipes pédagogiques sont encouragées à utiliser toute la souplesse possible en matière d'organisation de l'emploi du temps et à mobiliser les ressources ouvertes par le travail en équipe. S'il convient de préserver une forte régularité dans les horaires hebdomadaires de français et de mathématiques, l'ensemble des autres champs disciplinaires peut faire l'objet d'une répartition souple pour la mise en œuvre de cycles d'activités plus ou moins denses selon la période de l'année ; c'est en particulier vrai pour la coopération avec certains intervenants (ateliers de pratiques artistiques ou scientifiques...) ou pour l'exploitation de ressources externes à l'école (classes transplantées, activités sportives particulières...). Il convient alors de s'assurer que, globalement, aucun domaine ne pâtit de cette liberté d'organisation et que l'allocation de temps annuelle est respectée.

Dans le cadre de cette opération, le temps des études dirigées est remis à la disposition des équipes qui pourront l'utiliser différemment en fonction de leur projet.

Les diverses formes de coopération et la souplesse de gestion des horaires devraient permettre, dans l'esprit de la charte, de libérer du temps pour les enseignants, temps utilisable pour des activités de soutien, de coordination du travail des différents intervenants et de formation.

Le projet pédagogique est complété par les actions mises en œuvre durant le temps périscolaire. Les activités ne sauraient être seulement juxtaposées ; la complémentarité des contenus et la cohérence des attitudes éducatives doivent être recherchées.

2.2 Caractéristiques des projets entrant dans le cadre de l'opération

Les projets d'école qui entrent dans le processus d'innovation ne manqueront pas de faire apparaître certaines modalités de fonctionnement, pas nécessairement toutes concrétisées à la même date :

- les modalités d'organisation du travail des élèves sur la journée (nature, durée, alternance des activités) ;
- les formules retenues pour le suivi du parcours des élèves et pour l'aide à ceux qui en ont besoin, selon le principe énoncé dans la charte : "l'école doit être son propre recours" ; dans ce cadre, la coopération avec les membres des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté sera précisée ;
- l'utilisation faite des nouvelles technologies ;
- l'organisation de l'enseignement des langues vivantes ;
- la nature des activités sportives, artistiques, culturelles qui viennent en complément des enseignements dispensés par les maîtres ;
- l'articulation avec le temps périscolaire (accueil, cantine...), éventuellement dans le cadre des contrats éducatifs locaux ;
- les modalités de collaboration des enseignants entre eux et avec toutes les personnes ressources parties prenantes du projet. Les rôles respectifs des aides-éducateurs et des autres intervenants feront l'objet d'une définition précise. Dans tous les cas, on veillera à préserver le statut du maître de la classe comme adulte de référence.

Les projets d'école tels qu'ils existent actuellement seront réexaminés par les équipes pédagogiques souhaitant entrer dans le processus d'innovation ; des précisions ou aménagements leur seront apportés dans des délais que les équipes elles-mêmes apprécieront. On évitera toute réécriture lourde du projet existant. L'inspecteur de l'éducation nationale et les conseillers pédagogiques de la circonscription fourniront les aides sollicitées ou faciliteront le recours aux personnes-ressources les plus appropriées.

3 - La mise en œuvre

3.1 L'entrée dans le processus d'innovation

Le processus d'innovation concerne potentiellement toutes les écoles dont le projet répond aux caractéristiques énoncées ci-dessus. Dans chaque département, une démarche progressive et des procédures précisées localement (composition et transmission des dossiers, échéances...) sont définies. Toutefois, deux préalables sont fixés :

- le volontariat doit être la règle, l'accord de toute la communauté éducative étant souhaitable. Lors d'un conseil des maîtres d'abord, l'équipe pédagogique procédera à l'aménagement du projet pédagogique pour qu'il satisfasse aux conditions requises. Un conseil d'école extraordinaire, rassemblant toutes les personnes parties prenantes du projet d'école, permettra d'organiser les débats nécessaires, de diffuser les informations utiles et de rechercher le consentement le plus large ;
- toutes les personnes qui interviennent auprès des élèves de l'école s'engagent à une coopération professionnelle, selon des règles définies collectivement, au sein d'une équipe animée par le directeur. Les enseignants conservent toutes leurs responsabilités, en particulier dans la définition des activités proposées aux élèves durant le temps scolaire.

Si ces préalables de volontariat et d'engagement à travailler en équipe sont réalisés, le directeur transmet un dossier de candidature à l'inspecteur d'académie par l'intermédiaire de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription.

Selon les ajustements à apporter au projet d'école, l'entrée dans le dispositif peut être immédiate ou différée. Une première liste des écoles engagées dans la démarche est arrêtée au 15 janvier 1999. Une autre série d'écoles sera associée à ce mouvement progressif d'innovation dès septembre 1999.

L'inspecteur d'académie informe le comité technique paritaire départemental et le conseil départemental de l'éducation nationale de la démarche engagée ; il communique la liste des écoles inscrites dans ce processus d'innovation.

Ultérieurement et toujours selon la même méthode progressive qui prendra appui sur les acquis tirés des premières mises en œuvre et sur les résultats obtenus dans la recherche menée par l'INRP, une réflexion sera conduite sur les modalités des éventuelles généralisations et du degré de liberté laissé à chaque établissement.

3.2 L'accompagnement proposé aux écoles

Les formes de cet accompagnement seront multiples : aide à l'élaboration et au suivi des projets, groupes d'analyse de pratiques, groupes de recherche-action, réseaux coopératifs et formation. Elles peuvent se mettre en place au niveau départemental ou au niveau académique.

Au niveau départemental, l'inspecteur d'académie et l'équipe d'animation pédagogique éventuellement étoffée avec les personnes-ressources utiles dans cette opération :

- participent à l'inventaire initial des écoles volontaires et à son actualisation,
- accompagnent les écoles dans le déroulement de leur projet,
- favorisent les échanges d'expériences pédagogiques entre les différentes circonscriptions,
- identifient avec les équipes pédagogiques les besoins de formation et proposent des réponses adaptées aux situations diverses.

L'accompagnement mené dans une perspective de compréhension et de coopération, et non de jugement et de modélisation, peut enrichir les temps de travail en équipe (conseils des maîtres de cycles ou conseils des maîtres de l'école) et permettre d'élaborer en commun des outils et des méthodes, en particulier pour mieux comprendre les élèves et leurs difficultés et pour organiser les aides appropriées.

À partir de septembre 1999, le temps dévolu aux conférences pédagogiques sera consacré en priorité à cette opération.

L'INRP mettra à la disposition de toutes les écoles un ensemble de ressources méthodologiques contribuant à l'accompagnement des équipes, en fournissant en particulier des grilles de lecture pour analyser leur action.

Au niveau académique, le recteur recense les besoins de formation des équipes d'animation pédagogique départementales et inscrit au plan académique de formation les actions correspondantes. Il organise le colloque annuel pour permettre aux représentants des différentes écoles de débattre de leurs démarches ; les résultats de la recherche menée par l'INRP seront présentés à l'occasion de ce colloque. Une liaison est assurée avec le groupe académique de recherche mis en place par l'INRP et animé par le chef de projet désigné conjointement par le recteur et le directeur de l'INRP.

Au niveau national, le Comité national de l'École du XXI^e siècle, dont la composition sera précisée ultérieurement, veille au bon déroulement du processus et fait la synthèse annuelle des diverses mesures d'accompagnement mises en place : bilans des projets d'écoles innovants, actions de formation conduites au plan départemental, académique et national ainsi que des colloques académiques. Ainsi le processus de mutualisation sera-t-il amplifié en tenant compte des résultats de la recherche menée par l'INRP.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
La directrice du Cabinet
Jeanne-Marie PARLY

Pour la ministre déléguée,
chargée de l'enseignement scolaire
et par délégation,
Le directeur du Cabinet
Christophe CHANTEPY

RECHERCHE MENÉE PAR L'INRP DANS LE CADRE DE LA CHARTE

Les effets des modes d'organisation pédagogique et de partenariat éducatif sur les apprentissages et le développement des enfants

Note du 20-11-1998

NOR : MENY9802974X

RLR : 510-0

MEN - INRP

1 - Le cadre général de la recherche

La Charte pour bâtir l'école du XXI^e siècle indique les lignes de force d'une évolution nécessaire de l'école primaire pour faire face, dans les conditions actuelles, aux défis qui sont les siens.

Les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, assistés des inspecteurs de l'éducation nationale, dresseront l'inventaire des écoles qui souhaitent s'inscrire dans ce mouvement et qui répondent aux critères fixés dans le document de cadrage du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

L'Institut national de recherche pédagogique (INRP) conduira une recherche sur un échantillon choisi parmi les écoles inventoriées. Cet échantillon sera établi à partir de deux séries de critères :

- la diversité des situations et de l'environnement des écoles ;
- la diversité des modes d'organisation du travail des élèves ainsi que des équipes pédagogiques et éducatives de ces écoles. Dans ce domaine seront examinées tout autant les possibilités offertes par des organisations nouvelles du travail en équipe des enseignants que les modalités de collaboration des enseignants avec des aides-éducateurs, des intervenants extérieurs (parents d'élèves, associations, etc.). De plus, on observera la manière dont sont utilisées l'ensemble des ressources humaines, documentaires et technologiques proposé par l'environnement scolaire et social.

Il ne s'agit pas seulement, dans ce cadre, d'identifier les pratiques existantes ni de faire un état des lieux des diverses innovations engagées mais d'amener les équipes pédagogiques à se mobiliser sur des propositions nouvelles et à mettre en œuvre à cette occasion des formes originales du travail scolaire. Ces pratiques doivent s'effectuer en prenant toutes les garanties nécessaires pour que les élèves impliqués bénéficient d'un enseignement de haut niveau d'exigence et pour que des conclusions puissent être tirées de manière rigoureuse.

La constitution de l'échantillon se fera selon la méthode des quotas en fonction de la plus grande diversité et représentativité des écoles ; le choix des écoles pour cet échantillon n'impliquera donc aucun jugement de valeur sur la qualité de leur projet.

Tout en travaillant de manière suivie avec les écoles de l'échantillon national constitué, l'INRP met à disposition de **toutes** les écoles un ensemble de ressources (des grilles d'observation, d'évaluation et d'analyse, des informations, des personnes ressources, une aide à la rédaction de bilans, son site internet) qui viendront en complément des évaluations nationales (CE2, 6^e) et des évaluations internes à chaque école. L'INRP mobilise son réseau de chercheurs, en particulier les enseignants associés dans les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) auxquels seront dévolues des heures spécifiquement réservées pour cette opération.

2 - Les objectifs de la recherche

La recherche conduite par l'INRP se fixe pour objectif de **dégager les principes et les modalités d'organisation pédagogique et éducative ainsi que les formes de partenariat susceptibles de garantir au mieux les apprentissages scolaires et le développement de chaque enfant.**

Cette recherche explore ces modalités d'organisation dans le respect des programmes nationaux, des volumes horaires globaux par champ disciplinaire et par élève selon la réglementation sur le temps à l'école.

Ainsi, il s'agit d'étudier les rapports entre deux séries de variables :

- **d'une part, les modalités d'organisation pédagogique** proposées (les dispositifs d'enseignement, d'aide et de suivi des élèves, l'articulation entre les activités proprement scolaires et les autres activités proposées dans le cadre de l'école, la gestion du temps sur la journée, la semaine et l'année scolaire) ;

- **d'autre part, l'évolution des élèves**, tant dans leur comportement général (fatigabilité, acquisition de l'autonomie, mobilisation sur les savoirs scolaires, gestion des activités effectuées au-delà du temps d'enseignement, socialisation) que dans leurs acquisitions proprement scolaires au regard des objectifs spécifiques de l'école primaire.

Pour ce qui est des variables relatives aux modalités d'organisation pédagogique, la recherche devra s'efforcer de construire une typologie présentant celles-ci de manière à faire ressortir les principes dont elles s'inspirent et la façon dont elles sont mises en œuvre. Cette typologie comportera un niveau macroscopique afin d'identifier les modèles généraux et, pour chaque modèle, un niveau microscopique permettant de prendre en compte les différences d'environnement et de contexte.

Pour ce qui est des variables afférentes à l'évolution des élèves, la recherche s'appuiera sur des outils d'observation et d'évaluation, tant dans le domaine des comportements que dans celui des acquisitions. Ces outils devront être conçus de manière à pouvoir être utilisés par les chercheurs en collaboration avec les enseignants concernés. Ils s'attacheront à présenter un certain nombre d'indicateurs dont on montrera qu'ils sont significatifs.

Au total, à partir des corrélations observées, les équipes de recherche s'efforceront, en utilisant par exemple la méthode des études de cas, de comprendre comment les modes d'organisation pédagogique produisent des effets précis et à quelles conditions ces effets peuvent être escomptés. Il ne s'agit pas ici de dégager un modèle unique mais bien d'identifier des indicateurs de pertinence susceptibles de guider les décideurs (administration, équipes pédagogiques, enseignants) afin que ces derniers puissent, en fonction de leur situation spécifique, effectuer les choix les plus efficaces.

Tout au long de cette recherche, les chercheurs s'efforceront de ne jamais se placer en situation de

surplomb par rapport aux praticiens mais bien d'accompagnement critique. Cette posture devrait permettre une interaction féconde entre recherche et innovation.

3 - Le contexte de la recherche

La journée est la base de référence pour l'organisation du travail de l'élève. La journée à l'école, pour de nombreux enfants, dépasse largement le temps d'enseignement. De plus, un grand nombre d'écoles bénéficie de l'apport d'aides-éducateurs et d'intervenants extérieurs. Par ailleurs, de nouvelles formes d'organisations scolaires, périscolaires et extra-scolaires se sont développées ces dernières années.

C'est pourquoi, plus que jamais, les directeurs et les enseignants, chacun pour ce qui les concerne, doivent rester les coordinateurs et les garants de l'organisation pédagogique et éducative du temps scolaire. C'est à eux que revient la responsabilité de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles, d'articuler les diverses interventions, d'en fixer les objectifs et d'en évaluer les résultats. Ils sont ainsi, vis-à-vis des parents, des interlocuteurs privilégiés travaillant à la mise en œuvre des finalités générales de l'école dans des situations et des contextes spécifiques. Ils contribuent, de ce fait, à incarner de manière précise et à travers des activités diverses le projet éducatif national.

Pour éviter discontinuité et éparpillement du temps et des activités de l'enfant, et dans le souci que l'ensemble de ces activités participe de façon harmonieuse et complémentaire aux apprentissages de l'élève, aux progrès et à l'équilibre de l'enfant, il est nécessaire de veiller à la cohérence de toutes les interventions et à la coordination des actions des différents intervenants.

Pour cela, il importe d'identifier la nature exacte des apprentissages qui peuvent être effectués dans l'ensemble des activités proposées tout au long de la journée. À cet égard, il est nécessaire de veiller à éviter toute simplification et tout schématisme : chaque activité doit être analysée précisément afin d'identifier les acquisitions qu'elle permet dans tous les domaines.

Au plan institutionnel, et afin de garantir le caractère homogène des analyses, la recherche s'appuie sur le cadre de travail suivant pour effectuer des descriptions plus fines :

- le temps de l'enfant scolarisé comprend, d'une part, un temps familial (avec l'ensemble des activités sociales qui en dépendent), d'autre part, un temps de déplacement entre le domicile et l'école et, enfin, un temps passé dans le cadre de l'école.

C'est à ce troisième temps que la recherche s'intéresse ;

- le temps de présence dans l'école comprend lui-même :

- . le temps d'enseignement dû réglementairement aux élèves (26 heures hebdomadaires sur 36 semaines). Pendant ce temps, l'enseignant peut solliciter l'aide d'aides-éducateurs ou d'intervenants extérieurs et faire appel à des ressources documentaires ou technologiques. Cette démarche s'effectue toujours sous son contrôle et son entière responsabilité. C'est l'enseignant qui fixe les objectifs, garantit les processus d'apprentissage et évalue directement les résultats ;

- . le temps d'accompagnement dans toute sa diversité :

accueil des élèves, récréation, cantine, études, clubs, groupes d'intérêts, activités socioculturelles. Ce temps d'accompagnement peut être géré en partenariat avec d'autres acteurs que les enseignants mais les enseignants, notamment lorsqu'il s'agit d'activités effectuées dans l'enceinte de l'école, doivent pouvoir veiller à ce qu'une articulation existe avec le projet pédagogique, dans le cadre du projet d'école. On voit ainsi que, au cours de la recherche engagée, le rôle nouveau de l'enseignant des écoles sera précisé. La recherche mettra à jour la définition possible de ce nouveau rôle et les conditions de son exercice.

4 - Les principes pédagogiques de la recherche

La recherche engagée s'inscrit délibérément dans un projet de transformation qui doit permettre à l'école d'être à elle-même son propre recours.

1 - La réussite de chacun des élèves requiert des pratiques diversifiées (collectives et individualisées, magistrales et expérimentales, orales et écrites, etc.) mobilisant des ressources multiples (ressources humaines et documentaires, technologies nouvelles et propositions de l'environnement, etc.) dans la perspective de la meilleure acquisition des contenus.

Afin de voir comment ce principe est mis en œuvre, il convient d'observer précisément les différentes activités proposées aux élèves en ne se contentant pas d'en décrire les modalités organisationnelles mais en regardant de près les modes d'apprentissage : qu'est-ce qui est acquis ? De quelle manière ? À quel niveau ? Avec quels transferts éventuels de l'acquisition à d'autres activités ou d'autres domaines ? Quelles sont, dans l'apprentissage, les fonctions spécifiques de la situation, des ressources mobilisées, des personnes qui interviennent ?

2 - Les activités proposées aux élèves doivent s'effectuer selon des formes de regroupement adaptées aux objectifs poursuivis et aux besoins de chacun (enseignement par classe, groupes d'intérêts ou de besoins, études dirigées, tutorat, etc.).

Afin de voir comment ce principe est mis en œuvre, il convient d'observer précisément comment sont organisées les progressions à l'intérieur des cycles et entre ceux-ci, comment et à quelles fins sont utilisées des procédures telles que le décroisement, quels sont les critères de répartition des élèves dans l'ensemble des regroupements proposés, quelle est la mobilité des élèves entre les différents groupes auxquels ils participent. À cet égard, il conviendra d'être particulièrement attentif à la question de "l'enfermement" des élèves dans des modalités de travail, de l'effet ségrégatif ou, au contraire, intégratif, des groupes à objectifs spécifiques. C'est dans ce cadre que l'on pourra examiner la question de la place de dispositifs particuliers d'aide et de prise en charge de certains élèves.

3 - Les enseignants sont responsables de l'articulation de ces activités sur la journée, la semaine et l'année scolaire afin de garantir leur cohérence et de permettre à tous d'atteindre les objectifs de l'école primaire.

Afin de voir comment ce principe est mis en œuvre, il convient d'observer comment s'effectue la concertation entre les différents intervenants : les enseignants entre eux, les enseignants avec les aides-éducateurs, les enseignants et les intervenants extérieurs. On analysera également sur quoi porte cette concertation, quel est son statut, quelle place occupe la définition des objectifs communs et des objectifs spécifiques poursuivis par chacun.

Dans ce registre, il conviendra de se demander si l'interaction entre les différentes activités et leurs acquis fait bien l'objet d'un travail commun : peut-on identifier des transferts d'acquisition, des déblocages, des progressions dans un domaine qui puissent servir de points d'appui pour favoriser les progressions dans un autre, etc. ?

4 - Un suivi personnalisé prenant en compte le parcours de chacun doit être mis en place avec des outils adéquats. Il permet l'organisation au sein de l'école des recours nécessaires en cas de difficulté et sert de base au dialogue avec les parents.

Afin de voir comment ce principe est mis en œuvre, il convient d'observer les modalités précises d'évaluation utilisées et leurs fonctions.

Pour cela, on étudiera de près les outils employés, la manière dont ils sont mis en circulation, la façon dont ils sont reçus par les élèves et les parents. On s'interrogera sur les principes qui régissent l'évaluation mise en œuvre et, surtout, sur la manière dont cette évaluation mise au service de l'inventivité pédagogique permet d'imaginer des dispositifs de remédiation et contribue à la progression de chaque élève.

5 - L'organisation de la recherche

Le pilotage de la recherche est confié à l'INRP. L'institut est assisté par un comité national de suivi présidé par le directeur de l'INRP. Ce comité comprend dix-neuf membres. Il veillera à ce que toutes les équipes de chercheurs travaillent en respectant le protocole de recherche rédigé par l'INRP.

Un chef de projet académique est désigné par le recteur, en concertation avec le directeur de l'INRP. Ce chef de projet a une bonne connaissance de l'école primaire, il possède une expérience de l'animation d'équipes et du travail en réseaux ainsi qu'une très solide expérience de la recherche. En effet, c'est lui qui garantit, sous l'autorité scientifique de l'INRP et dans le cadre du protocole national de recherche, la qualité des travaux menés.

Ses tâches consistent à :

- constituer le groupe académique de recherche,
- coordonner et animer, avec lui, la recherche au niveau académique,
- mettre en réseau les équipes engagées,
- organiser la recherche sur le terrain pour qu'elle puisse s'effectuer dans les meilleures conditions,
- participer aux rencontres nationales permettant la cohérence de l'opération,
- participer à l'organisation des colloques académiques et des rencontres départementales.

Le chef de projet académique anime, en coordination permanente avec l'INRP, l'équipe de recherche dont il se sera entouré. Celle-ci peut comprendre des formateurs de l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), des universitaires (enseignants-chercheurs en sciences humaines...), des professionnels de terrain (des enseignants maîtres-formateurs, des instituteurs et des professeurs des écoles, des directeurs, des membres des mouvements pédagogiques...).

Les services académiques facilitent le travail du chef de projet académique, des équipes et des chercheurs.

La recherche débutera en janvier 1999 ; un premier colloque départemental ou académique se tiendra à la fin de l'année civile 1999.

L'accompagnement des écoles et la recherche se poursuivront pendant trois ans.

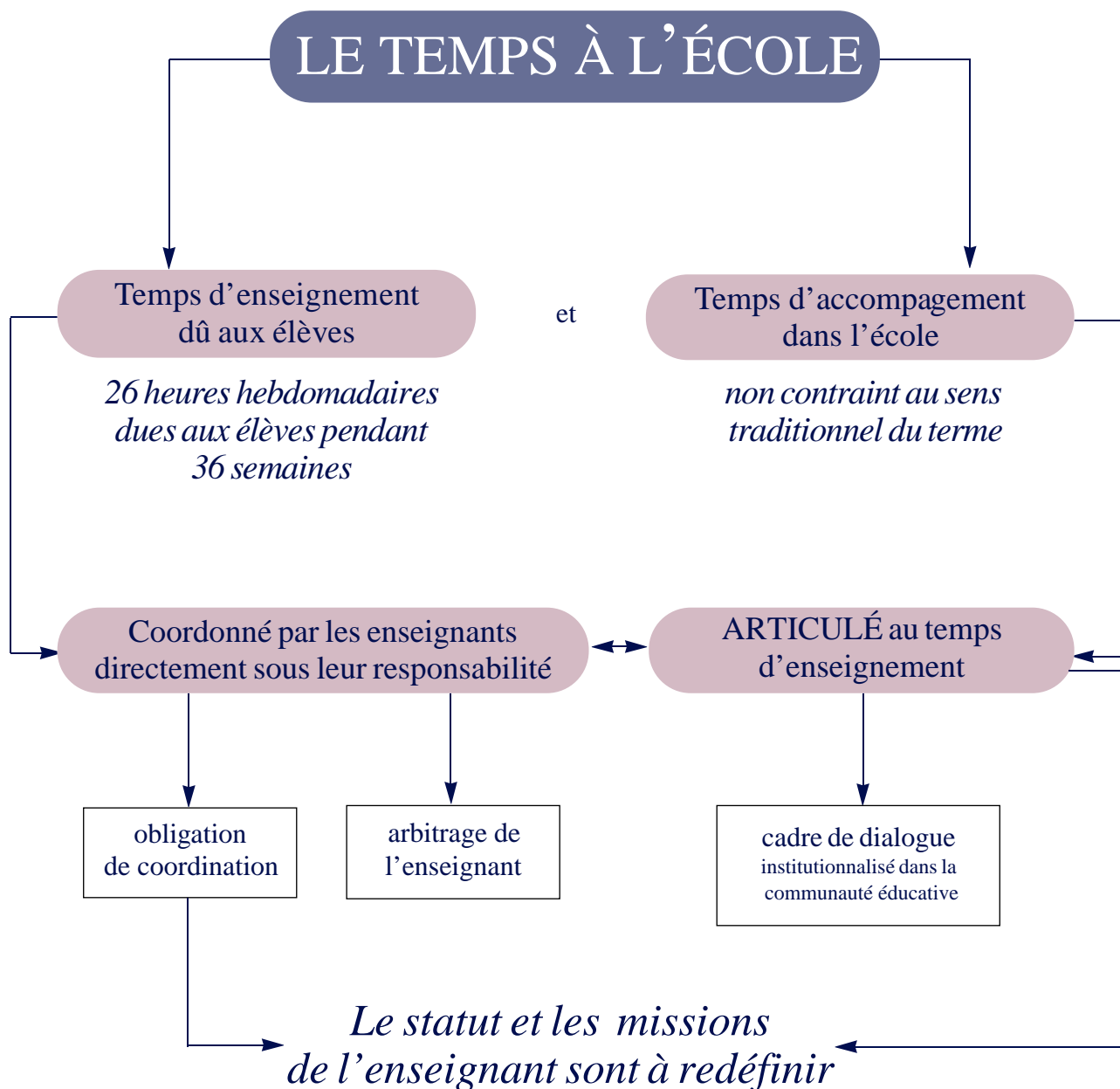
Les écoles engagées sont associées à la recherche. Elles construisent, avec l'aide de l'équipe académique, des éléments de réponses aux questions posées par les différents principes pédagogiques de la recherche.

Fait à Paris, le 20 novembre 1998

Le directeur de l'Institut national
de recherche pédagogique
Philippe MEIRIEU

Annexe 1

UNE REPRÉSENTATION DU TEMPS À L'ÉCOLE



Annexe 2

PREMIÈRE GRILLE D'ANALYSE DES MODALITÉS D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ET DU PARTENARIAT UTILISÉS DANS LES ÉCOLES

1 - Montrer comment l'organisation du temps d'enseignement garantit la cohérence des apprentissages et des activités des élèves

- étudier la définition et la pertinence des modalités retenues pour faciliter ces apprentissages (leçons, recherches individuelles ou en groupe, groupes classe, groupes cycle, groupes de besoins, groupes d'intérêts ou de choix, monitorat entre élèves, soutien, rééducation, études dirigées, clubs, ateliers, etc.), ainsi que toutes les combinaisons possibles de ces différentes modalités et la manière de les encadrer,
- observer le contenu des différentes interventions tout au long de la journée scolaire,
- identifier la qualité et le nombre des différents intervenants,
- analyser les systèmes d'évaluation et de remédiation du travail, des résultats et du comportement des élèves,
- repérer l'intégration à l'enseignement de l'informatique et des techniques modernes d'information et de communication.

2 - Montrer comment l'organisation d'un temps hors enseignement garantit la meilleure cohérence avec le temps d'enseignement

- étudier la manière dont l'organisation générale de ce temps a été pensée, y compris le temps de pause du déjeuner et celui des études surveillées,
- observer la place, la durée et l'organisation des récréations,
- décrire le contenu des différentes interventions et leur articulation avec les activités scolaires,
- analyser le prolongement des acquis tant scolaires que comportementaux,
- repérer les différents cadres institutionnels d'interventions.

3 - Montrer comment l'organisation du travail des équipes pédagogiques et éducatives garantit la cohérence des différentes interventions et la coordination des différents intervenants

- repérer l'objectif et la périodicité des réunions de travail des équipes,
- décrire les modalités de diffusion de l'information aux différents partenaires (membres des équipes éducatives et de circonscriptions, enfants, parents, municipalités, associations),
- analyser les modalités de formation des différents partenaires (enseignants, aides-éducateurs, intervenants extérieurs).